



Rossinière, avril 2023

**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIÈRE**
*

Réf. : 4.4. – Eaux/nye

Information – Qualité de l'eau potable en 2023

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance :

L'eau alimentant le réseau communal provient de sources. En cas d'interruption ou de besoin, la redondance est assurée via le réseau de Château-d'Oex ou de la Ville de Lausanne.

Traitement :

L'eau distribuée est préventivement traitée au chlore.

Contrôles sanitaires :

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 4 prélèvements par année, selon nécessité, effectués par la Commune de Rossinière.

Bactériologie :

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques :

Aucun dépassement des valeurs maximales pour les paramètres physico-chimiques (y compris micropolluants) analysés n'est à signaler.

Dureté

Dureté totale : 17,2° f, soit une eau assez dure

Température moyenne	7.3C
Calcium	58.25 mg/l
Magnésium	9.32 mg/l
Sodium	1.3 mg/l

pH	8.05
Chlorures	0.51 mg/l
Nitrates	1.2 mg/l
Sulfates	14 mg/l

« Rapport d'analyses du 28.02.2023 » à disposition au greffe municipal.

Remarque : Aucune